

## DÉLIBÉRATION N°DL20220142 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/09/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 38 présents, 1 absent représenté à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme VILLEDIEU Florence (à partir de 18h50) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h50)

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

**ACTION CULTURELLE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF « CARNET CULTURE » AVEC L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET DE SAINT-ETIENNE**

**Mme Sandrine FRANÇON** expose ce qui suit :

Depuis 2015, la ville de Saint-Chamond adhère au dispositif « carnet culture » proposé par l'université Jean Monnet à ses étudiants. La précédente convention arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement.

Il s'agit de carnets culture composés de coupons d'une valeur de 4 € utilisables du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin.

Ce dispositif permet de faciliter l'accès des étudiants de l'université Jean Monnet à la saison culturelle municipale.

Par cette convention la ville de Saint-Chamond s'engage à :

- accepter les coupons du carnet culture comme moyen de paiement,
- signaler sur ses supports de communication l'acceptation des carnets culture de l'université Jean Monnet,
- facturer à l'université Jean Monnet, le montant des paiements qu'elle aura reçus sous la forme de coupons détachés des carnets culture de l'université Jean Monnet, en cours de validité.

L'université Jean Monnet s'engage à :

- rembourser la commune du montant intégral de chaque coupon remis (soit 4€ par coupon).

La convention d'une durée d'un an peut, sauf dénonciation, être renouvelée tacitement pour une durée de trois années au maximum.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le renouvellement de l'adhésion de la ville au dispositif « carnet culture » avec l'université Jean Monnet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** le remboursement perçu par la commune au budget général.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/09/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Bruno CHANGEAT

*Date de mise en ligne 6 octobre 2022*